

Initiatives ministérielles

[Traduction]

Mme Black: Monsieur le Président, je voudrais mettre les choses au point.

J'ai rejoint le député à son bureau de comté de Toronto il y a plus d'une semaine lorsque j'ai commencé à recevoir un certain nombre d'appels d'associations féminines chargées de protéger les femmes et les enfants victimes de mauvais traitements ou placés dans des situations dangereuses, qui souhaitent partager leurs préoccupations avec moi.

Comme je l'ai précisé clairement, si j'ai soulevé cette question à la Chambre des communes, c'est que je crois que tous les députés dans cette enceinte devraient connaître les très graves répercussions que peut entraîner la publication des adresses des refuges pour femmes et enfants battus et maltraités.

J'espère également que tous les députés dans cette enceinte qui me connaissent depuis trois ans et demi et me voient sans cesse soulever ces questions avec intérêt et compassion, savent que contrairement à ce qu'on a pu déclarer, je n'ai jamais eu l'intention d'utiliser tout ceci à de basses fins politiques.

* * *

LA SANCTION ROYALE

Le président suppléant (M. DeBlois): J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Résidence du Gouverneur général, Ottawa

Le 5 juin 1992

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Peter Cory, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 4 juin 1992, à 17 h 30, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La secrétaire du Gouverneur général,
Judith A. Larocque

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI RÉFÉRENDATAIRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Andre: Que le projet de loi C-81, Loi concernant les référendums sur la Constitution du Canada, soit lu pour la troisième fois et adopté.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Il restait quatre minutes à la période des questions et commentaires, après le discours de l'honorable député d'Edmonton-Sud-Ouest.

L'honorable député de Richelieu, très brièvement.

M. Plamondon: Monsieur le Président, je ne me levais pas pour la période de quatre minutes, mais plutôt pour participer au débat pour une période de 20 minutes. Alors, je vais laisser ces quatre minutes à quelqu'un d'autre afin de garder mon tour pour les 20 minutes de discours à venir.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je donne donc la parole à l'honorable député de Chambly.

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, j'ai écouté mon honorable collègue du côté gouvernemental qui a pris la parole sur le projet de loi C-81, Loi concernant les référendums sur la Constitution du Canada. J'aurais une question à deux volets à lui poser, et je pense que l'honorable député peut y répondre assez facilement, assez clairement.

Premièrement, le député a dit qu'un référendum est extrêmement important pour consulter le peuple aujourd'hui, qu'il faut faire confiance aux citoyens canadiens et citoyennes canadiennes et qu'il n'a pas peur de la décision éventuelle du peuple canadien. Moi, je lui lance un défi: S'il s'avère que ce gouvernement n'a pas peur de la décision que vont prendre les Canadiens et les Canadiennes dans un référendum, est-ce que ce gouvernement va soumettre la Loi sur la taxe sur les produits et services à un référendum?

Le deuxième volet est celui-ci: Sinon, est-ce qu'il peut nous expliquer pourquoi la Loi sur la taxe sur les produits et services n'a pas été soumise à un référendum? C'est une question claire, à laquelle j'aimerais bien avoir une réponse claire.